

Grenelle de l'Environnement

Convention MEEDDAT- GSA/GSB-EDF-ADEME-RECYLUM

Directive EUP

Ne seront plus approvisionnables* à partir du :

Les obligations* à partir du :

<p>30 juin 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "D", "E", "F" ou "G" $\geq 100W$ <p>31 décembre 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 75W$ 	<p>1er septembre 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes incandescence dépolies, opales <ul style="list-style-type: none"> • type standard, flamme, sphérique, globe • type claires $\geq 100W$ • type $< 100W$ classe "F" et "G" • Les lampes halogènes si non classe "C" <ul style="list-style-type: none"> • Type capsules dépolies G4 et G9 • Type linéaires 100, 150, 200, 300 et 500W 	<p>Etape 1 - 1er septembre 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes dépolies/opales doivent être de classe "A" • Les lampes claires $< 100W$ doivent être de classe "E" • Les lampes claires $\geq 100W$ doivent être de classe "C", 1000h
<p>30 juin 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 60W$ <p>30 décembre 2010 (Fédération des Magasins de Bricolage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 40W$ 	<p>1er septembre 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes $\geq 75W$ 	<p>Etape 2 - 1er septembre 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes claires $\geq 75W$ doivent être de classe "C", 1000h
<p>31 août 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 40W$ <p>30 décembre 2011 (Fédération des Magasins de Bricolage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 25W$ 	<p>1er septembre 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes $\geq 60W$ 	<p>Etape 3 - 1er septembre 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes claires $\geq 60W$ doivent être de classe "C", 1000h
<p>31 décembre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes de classe "E", "F" ou "G" $\geq 25W$ 	<p>1er septembre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes incandescence claires 	<p>Etape 4 - 1er septembre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lampes claires doivent être de classe "C", 1000h

Exemptions

- Les lampes à réflecteur
- Les lampes dont le flux est $< 60lm$ et $> 12000lm$
- Les lampes UV
- Les lampes fluorescentes sans ballast intégré
- Les lampes à décharge
- Les lampes pour applications spéciales : couleur, pygmées...
- Les lampes Linolite S14, S15 et S19 sont exemptés des étapes 1-4 mais pas 5 et 6
- Les lampes halogènes claires G9 et R7s sont exemptées de l'étape 6

Etape 5 - 1er septembre 2013

- Les lampes claires (hors CFLi) doivent durer 2000h
- Les paramètres des fonctions des lampes CFLi : taux de mortalité à 6000h, maintenance de flux, nombre amorçages, temps d'amorçage, durée de montée en puissance, revue en 2014.

Etape 6 - 1er septembre 2016

- Les lampes claires doivent être de classe "B", exceptées les lampes G9 et R7s qui demeurent en classe "C"